

Secourisme en France : panorama et perspectives

Secourisme en France : panorama et perspectives

Alain LARCAN* et Henri JULIEN** au nom de la commission IX
Chirurgie – Anesthésiologie – Réanimation – Urgences.

50.000 personnes décèdent en France chaque année de mort subite et d'accidents domestiques, de la vie quotidienne ou de la route... ce qui constitue la 1^{ère} cause de mortalité. Une victime ne bénéficiant pas des gestes de premiers secours en attendant le Samu a2 à 4% de chance de survie. Ce taux monte à 20% si un sauveteur pratique ces gestes pendant ce laps de temps. Alors que 80% des allemands sont formés aux premiers secours, en France, selon une enquête de la Croix Rouge, en 2009 à peine 27% de nos concitoyens avaient un diplôme de secourisme et 17% avaient été initiés.

L'Académie nationale de médecine déplore que trop de freins empêchent encore en France un plus grand développement du secourisme :

- **Aucune définition claire, aucune loi ne définissent ce qu'est le secourisme** Deux pratiques différentes coexistent :
 - Celle du citoyen témoin, bénéficiaire d'une information ou d'une formation courte qui porte secours de manière volontaire et bénévole,
 - Celle de la personne engagée dans une action associative ou professionnelle pour qui secourir est partie intégrante de son métier ou source de revenu..
- **Notre système original de prise en charge des urgences** disposant d'équipes médicales spécialisées, est très performantes qui, paradoxalement, dissuadent les secouristes bénévoles, « premiers témoins » de s'investir complètement. On se souvient que, dans les années 70, en plein essor du secourisme, le corps médical recommandait de ne pas toucher aux victimes des très nombreux accidents de la route par crainte d'aggraver une lésion vertébro-médullaire
- **La crainte de poursuites pénales** l'emporte sur le bénéfice de l'action secouriste, pour les victimes d'accidents et pour les morts subites
- **Le secourisme ne bénéficie pas d'un pilotage** en rapport avec son importance sociétale. L'empilement des structures, la multiplication des textes et des intervenants conduisent à la confusion.

L'Académie nationale de médecine demande que le secourisme soit reconnu grande cause nationale, sur le modèle de la sécurité routière

- **Sauver une vie ne doit pas être uniquement du ressort des professionnels des secours.**
- **L'objectif est de former un français sur deux aux premiers secours, un français sur vingt aux premiers secours en équipe**
- **Cette action devrait s'appuyer sur une structure en mesure d'assurer la dimension interministérielle du secourisme** sa promotion dynamique, son suivi numérique et qualitatif exhaustif, sa présence au niveau européen et international, tout en favorisant les recherches et les publications dans ce domaine.

Dans un monde où l'irresponsabilité devient un problème de société, le secourisme, par la diffusion d'un esprit d'entraide et de prévention, contribue à rendre le citoyen plus prudent, plus respectueux d'autrui et plus efficace et plus civique

Recommandations :

- **Rendre le diplôme de secourisme obligatoire pour :**
 - toute personne en situation de responsabilité de groupe
 - toute pratique de sport à risque
 - le passage des permis moto, automobile, bateau et chasse...
 - l'inscription à l'Université et dans les grandes écoles

L'accès à la formation de base du citoyen revient environ à 60 €. Ce coût de revient de la formation limite l'accès des plus jeunes et des plus démunis. Un accès gratuit (ou aidé) devrait être prévu pour certains groupes sociaux

- **Développer et faciliter l'accès au secourisme partout où la possibilité de formation existe :** à l'école dès le plus jeune âge, heureusement pendant les Journées d'appel et de préparation à la défense, sur les lieux de travail...

- **Mettre à la disposition des secouristes les moyens les plus modernes d'intervention.** L'informatisation, la miniaturisation des appareils fiabilisent leur utilisation, mais leur diffusion se heurte à la réglementation. (*appareil automatisés de mesure de la glycémie, dispositifs de maintien de la liberté des voies aériennes, certains médicaments d'urgence*)

- **Instaurer un parcours civique secouriste pendant toute la vie du citoyen.** avec recyclage obligatoire périodique tant pour les professionnels que pour les bénévoles

- **Garantir au sauveteur la protection civile et pénale** en l'exonérant de toute responsabilité juridique, sauf faute lourde ou inacceptable

- **Instaurer une charte éthique du secouriste** pour accompagner la démarche technique de formation, afin de promouvoir une attitude respectueuse des victimes et de leurs droits essentiels tout en prévenant des débordements coupables

- **Développer un véritable projet soutenu par une volonté gouvernementale forte et une organisation ministérielle adaptée**
- **Créer un diplôme européen de secourisme**, pour harmoniser les politiques nationales trop disparates en la matière

02/07/2010